

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2016

---

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3679)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° 560

présenté par

M. Dive, M. de Ganay, M. Cinieri, M. Ledoux, Mme Grosskost, M. Decool, M. Morel-A-L'Huissier, M. Jean-Pierre Vigier, M. Berrios, M. Viala, M. Furst, M. Lamblin, M. Bouchet, M. Moreau, M. Chevrollier et M. Tardy

-----

**APRÈS L'ARTICLE 41, insérer la division et l'intitulé suivants:**

Chapitre VI

Dispositions encourageant l'esprit d'entreprendre et de création sur le territoire national.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de donner à tous les jeunes une égale capacité à pouvoir créer leur propre entreprise, qui passe par l'amélioration de l'information à destination des jeunes sur les options qui s'offrent à eux dans l'entrepreneuriat, par la lutte contre les discriminations sociales ou territoriales à l'obtention d'un prêt professionnel, ou le déploiement d'ateliers de fabrication numérique dits « fab Labs », qui permettent à ceux qui n'ont pas les moyens, notamment financiers, de pouvoir se former aux métiers du numérique ou de l'entrepreneuriat social.